

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAATION**

26 avril 2025

DATE D’AFFICHAGE

28 avril 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	12
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 5 MAI, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** – Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX**.

EXCUSÉS : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur Germain LELARGE, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH, Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

**RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT PUBLIC
en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004
Caisse d’Epargne**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le contrat de la carte achat public de la Caisse d’Epargne s’arrête le 30/06/2025.

Monsieur le Maire rappelle que le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l’autorisation d’effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l’activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d’exécution des marchés publics : c’est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cet outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs contracter auprès de la Caisse d’Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public.

La Caisse d’Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la commune de VILLERVILLE la carte d’achat des porteurs désignés.

La commune de VILLERVILLE procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d’habilitation de chaque carte.

La Caisse d’Epargne Normandie mettra à la disposition de la commune de VILLERVILLE une carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques.
Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat est fixé à 10 000 Euros pour une périodicité annuelle.

La Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de VILLERVILLE dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

L'Instance délibérante sera tenue informée des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

La commune de VILLERVILLE créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune de VILLERVILLE paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 25 €uros.
Une commission de 0.70 % sera due sur toute transaction.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention, des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat relatif au renouvellement d'une carte achat public.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

